

## Personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) débute par N05A, à l'exception des spécialités à base de lithium (utilisé comme thymorégulateur) et de Neuripège® (myorelaxant), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 285 500 personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies), dont 53% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 60 ans et 61 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 31%, dont 69% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 4,93‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 5,06‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 5,55‰ sont traitées par neuroleptiques (hors pathologies), contre 3,12‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 6,92‰ contre 3,2‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
 des personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	7 000	20 500	39 300	20 900	17 600	27 600	133 000
Taux brut	1,28‰	3,11‰	5,72‰	6,51‰	6,47‰	14,09‰	4,96‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	1 600	11 500	32 200	22 900	22 000	62 300	152 400
Taux brut	0,3‰	1,54‰	4,04‰	5,94‰	6,59‰	19,31‰	4,9‰
<b>Total</b>							
Effectif	8 600	31 900	71 500	43 900	39 700	89 900	285 500
Taux brut	0,8‰	2,28‰	4,82‰	6,2‰	6,54‰	17,34‰	4,93‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
 des personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	16 100	4,98‰	5,08‰	17 800	4,79‰	4,93‰	33 900	4,88‰	4,98‰
Bourgogne-Franche-Comté	6 500	5,91‰	5,80‰	7 500	5,89‰	5,60‰	14 000	5,90‰	5,68‰
Bretagne	6 600	5,24‰	5,32‰	7 700	5,23‰	5,22‰	14 300	5,24‰	5,25‰
Centre-Val de Loire	5 600	5,50‰	5,42‰	6 500	5,52‰	5,34‰	12 100	5,51‰	5,35‰
Corse	800	7,33‰	6,75‰	1 100	7,91‰	7,23‰	1 900	7,64‰	6,97‰
Grand Est	11 500	5,34‰	5,39‰	12 400	5,00‰	5,03‰	24 000	5,16‰	5,18‰
Guadeloupe	700	4,76‰	5,01‰	900	4,47‰	4,80‰	1 600	4,59‰	4,77‰
Guyane	200	2,69‰	3,74‰	200	2,41‰	4,41‰	500	2,54‰	3,99‰
Hauts-de-France	11 200	4,47‰	4,77‰	11 300	3,99‰	4,43‰	22 500	4,21‰	4,59‰
Ile-de-France	20 700	4,02‰	4,29‰	23 400	3,97‰	4,48‰	44 100	3,99‰	4,37‰
Martinique	700	4,87‰	4,80‰	800	4,19‰	4,10‰	1 500	4,49‰	4,29‰
Mayotte	200	4,09‰	5,25‰	100	2,39‰	3,89‰	300	3,16‰	4,24‰
Normandie	7 600	5,73‰	5,81‰	8 200	5,32‰	5,34‰	15 800	5,51‰	5,54‰
Nouvelle Aquitaine	12 200	5,42‰	5,26‰	15 000	5,62‰	5,27‰	27 100	5,53‰	5,24‰
Occitanie	11 800	5,17‰	5,09‰	14 400	5,39‰	5,29‰	26 200	5,29‰	5,17‰
Pays de la Loire	7 400	4,91‰	5,06‰	8 600	5,02‰	5,19‰	16 000	4,97‰	5,11‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 600	5,62‰	5,41‰	14 900	6,14‰	5,71‰	26 500	5,90‰	5,53‰
Réunion	1 200	3,09‰	3,96‰	1 300	2,75‰	4,24‰	2 500	2,91‰	4,08‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2018**

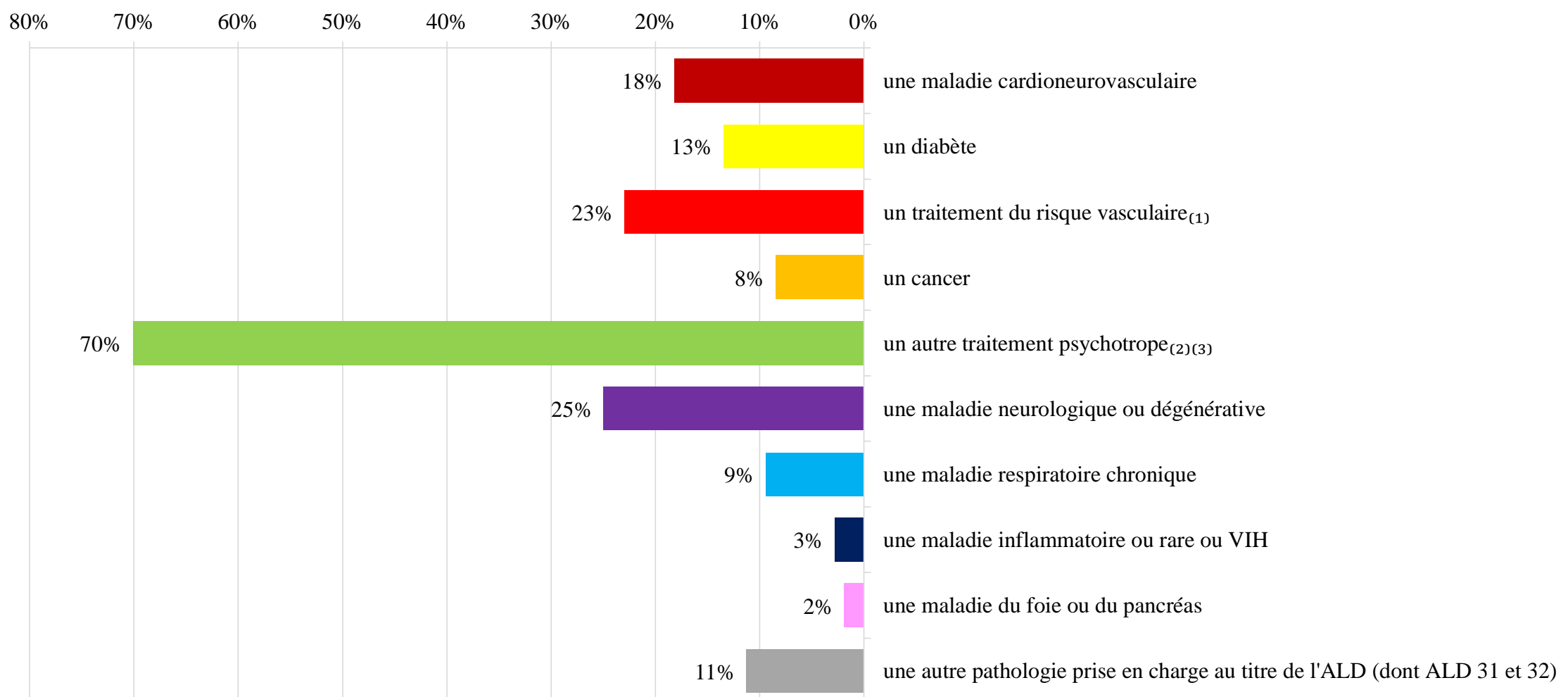
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	400	500	1 000	9 900	11 900
Effectif total	8 200	28 500	65 600	38 900	34 200	79 600	254 900
Taux brut	-	0,19%	0,56%	1,31%	2,91%	12,48%	4,66%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) décédées en 2018 sont respectivement de 84 ans et de 87 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies),  
 pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

<sup>(3)</sup> Parmi ces personnes, 48,8% ont des Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) ; 46,3% ont des Traitements anxiolytiques (hors pathologies) ; 18,3% ont des Traitements hypnotiques (hors pathologies)

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 288 millions d'euros (0,2%) sont attribués à la prise en charge pour traitements neuroleptiques (hors pathologies) :

- 176 millions d'euros pour les soins de ville (61%)
- 25 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (9%)
- 86 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (30%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 870 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par neuroleptiques (hors pathologies) est de -0,97%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de -0,05 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements neuroleptiques (hors pathologies) est de -1,1%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,16%.